

AVIS PUBLIC

STM - DÉCLARATION PUBLIQUE DE PROJET – PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL (PLB)

Secteurs : Structure auxiliaire 2, Viau, Structure auxiliaire 3 et Lacordaire

**Interventions : abattage d'arbres, excavation, construction,
aménagement paysager et lotissement**

AVIS est donné aux personnes intéressées que conformément à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI), la STM a transmis à l'arrondissement de Saint-Léonard quatre avis de projet le 15 août 2023 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLB), plus spécifiquement pour les secteurs Viau et Lacordaire.

Suivant des avis de non-conformité reçu par la STM le 28 août 2023 de l'arrondissement de Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM notifie des déclarations publiques de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur structure auxiliaire 2 : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne le lot 1 122 134 et une partie du lot 1 122 102 du cadastre du Québec et servira à la construction de la SA2. Les interventions projetées portent sur l'excavation, la construction et l'aménagement paysager.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement de Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 9.79.4 et 7.79.13 du Règlement de zonage (1886) :

- aménagement d'une aire de stationnement;
- plantation d'arbres.

Secteur Viau : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne le lot 1 123 103 du cadastre du Québec et servira à la construction de l'édicule principal de la station Viau. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction, l'aménagement paysager et le lotissement.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement de Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 5.2.2 et 6.2.6.1 du Règlement de zonage (1886) :

- triangle de visibilité;
- nécessité d'un espace aménagé.

Secteur structure auxiliaire 3 : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne une partie du lot 1 123 306 du cadastre du Québec et servira à la construction de la SA3. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction et l'aménagement paysager.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement de Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 6.4.7.2, 9.79.5, 9.79.11, 9.79.12 et 9.79.13 du Règlement de zonage (1886) :

- obligation d'une clôture et d'un écran tampon;
- aménagement d'une aire de stationnement;
- verdissement de la cour avant;
- verdissement de l'ensemble du terrain;
- plantation d'arbres.

Secteur Lacordaire : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots 4 851 653 et 1 124 228 ainsi qu'une partie du lot 1 123 247 du cadastre du Québec et servira à la construction de l'édicule principal de la station Lacordaire. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction et l'aménagement paysager.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement de Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 5.2.2, 6.2.6.1, 6.2.7.2 et 9.79.13 du Règlement de zonage (1886) :

- triangle de visibilité;
- nécessité d'un espace aménagé;
- obligation d'une clôture opaque et d'un écran tampon;
- plantation d'arbres.

Les déclarations publiques de projet pour ces quatre secteurs « Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLB) » peuvent être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/saint-leonard section avis publics.

Montréal le 5 octobre 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Montréal, le 20 septembre 2023

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

(isabelle.gauthier@montreal.ca)

Monsieur Serge Lamontagne

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est

1^{er} étage, bureau 108

Montréal QC

H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : structure auxiliaire 2

Interventions : excavation, construction et aménagement paysager

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous vous avons transmis un avis de projet, le 15 août 2023, dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur de la structure auxiliaire 2 (« **SA2** »).

Suivant l'avis de non-conformité, daté et reçu par la STM le 28 août 2023, de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur SA2 : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne le lot 1 122 134 et une partie du lot 1 122 102 du cadastre du Québec et servira à la construction de la SA2. Les interventions projetées portent sur l'excavation, la construction et l'aménagement paysager.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 9.79.4 et 7.79.13 du Règlement de zonage 1886 de son arrondissement :

- Aménagement d'une aire de stationnement;
- Plantation d'arbres.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Première directrice principale – Prolongement et activités commerciales

(514) 350-0800, poste 85235

maha.clour@stm.info

c. c. : Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal

PREMIÈRE DIRECTION PRINCIPALE – PROLONGEMENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Direction générale adjointe – Projets, infrastructures et activités commerciales

800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 7600, Montréal (QC) H5A 1J6

Montréal, le 20 septembre 2023

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

(isabelle.gauthier@montreal.ca)

Monsieur Serge Lamontagne

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est

1^{er} étage, bureau 108

Montréal QC

H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Viau

Interventions : abattage d'arbres, excavation, construction, aménagement paysager et lotissement

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous vous avons transmis un avis de projet le 15 août 2023, dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur Viau.

Suivant l'avis de non-conformité, daté et reçu par la STM le 28 août 2023, de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur Viau : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne le lot 1 123 103 du cadastre du Québec et servira à la construction de l'édicule principal de la station Viau. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction, l'aménagement paysager et le lotissement.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 5.2.2 et 6.2.6.1 du Règlement de zonage 1886 de son arrondissement :

- Triangle de visibilité;
- Nécessité d'un espace aménagé.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Première directrice principale – Prolongement et activités commerciales

(514) 350-0800, poste 85235

maha.clour@stm.info

c. c. : Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
M. Steve Beaudouin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal

Montréal, le 20 septembre 2023

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

(isabelle.gauthier@montreal.ca)

Monsieur Serge Lamontagne

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est

1^{er} étage, bureau 108

Montréal QC

H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : structure auxiliaire 3

Interventions : abattage d'arbres, excavation, construction et aménagement paysager

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous vous avons transmis une déclaration publique de projet, le 15 août 2023, dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur de la structure auxiliaire 3 (« **SA3** »).

Suivant l'avis de non-conformité, daté et reçu par la STM le 28 août 2023, de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur SA3 : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne une partie du lot 1 123 306 du cadastre du Québec et servira à la construction de la SA3. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction et l'aménagement paysager.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 6.4.7.2, 9.79.5, 9.79.11, 9.79.12 et 9.79.13 du Règlement de zonage 1886 de son arrondissement :

- Obligation d'une clôture et d'un écran tampon;
- Aménagement d'une aire de stationnement;
- Verdissement de la cour avant;
- Verdissement de l'ensemble du terrain;
- Plantation d'arbres.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Première directrice principale – Prolongement et activités commerciales
(514) 350-0800, poste 85235
maha.clour@stm.info

c. c. : Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal

Montréal, le 20 septembre 2023

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

(isabelle.gauthier@montreal.ca)

Monsieur Serge Lamontagne

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est

1^{er} étage, bureau 108

Montréal QC

H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Lacordaire

Interventions : abattage d'arbres, excavation, construction et aménagement paysager

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous vous avons transmis un avis de projet, le 15 août 2023, dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur Lacordaire.

Suivant l'avis de non-conformité, daté et reçu par la STM le 28 août 2023, de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur Lacordaire : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots 4 851 653 et 1 124 228 ainsi qu'une partie du lot 1 123 247 du cadastre du Québec et servira à la construction de l'édicule principal de la station Lacordaire. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction et l'aménagement paysager.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 5.2.2, 6.2.6.1, 6.2.7.2 et 9.79.13 du Règlement de zonage 1886 de son arrondissement :

- Triangle de visibilité;
- Nécessité d'un espace aménagé;
- Obligation d'une clôture opaque et d'un écran tampon;
- Plantation d'arbre.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veuillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Première directrice principale – Prolongement et activités commerciales
(514) 350-0800, poste 85235
maha.clour@stm.info

c. c.: Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
M. Steve Beaudouin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal